



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

## Chômage : inscription à Pôle emploi

Vérfifié le 02 octobre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Autres cas ? [Actualisation mensuelle \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1637\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1637)

Si vous recherchez un emploi, vous pouvez vous inscrire à Pôle emploi. Si vous n'avez jamais été inscrit, il s'agit d'une première inscription. Sinon, c'est une réinscription.

### Première inscription

Crédits : Direction de l'information légale et administrative

[Voir la version texte](#)

Vous recherchez un emploi et vous n'avez jamais été inscrit à Pôle emploi ?

Quelles sont les conditions pour vous inscrire ?

Vous devez être disponible pour effectuer une recherche d'emploi.

Par exemple, si vous êtes salarié à temps plein ou en service civique ou en congé parental d'éducation, vous n'êtes pas disponible pour une recherche d'emploi.

Quand s'inscrire ?

Si vous avez perdu votre emploi, vous pouvez vous inscrire dès le lendemain de votre dernier jour de travail.

Comment s'inscrire ?

Sur le site internet de Pôle emploi.

1- Vous devez créer votre espace personnel sur le site. Vous devez remplir vos informations personnelles. Avec votre pièce d'identité, votre numéro de sécurité sociale, votre adresse mail.

2- Ensuite, vous devez compléter votre espace personnel en renseignant notamment le motif de votre inscription, vos diplômes et qualifications, votre parcours professionnel, vos coordonnées bancaires.

3- Enfin, vous devez choisir la date et l'heure de votre entretien avec un conseiller dans une agence Pôle emploi.

Si vous êtes sans emploi, vous pouvez vous inscrire à tout moment.

Si vous avez perdu votre emploi, vous pouvez vous inscrire dès le lendemain de votre dernier jour de travail.

**▲ Attention** : pour vous inscrire, vous devez être [disponible \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35445\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35445).

Pour percevoir des [allocations chômage \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14860\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14860), vous devez avoir travaillé une période minimale de travail dite *durée d'affiliation*. Il faut aussi s'inscrire au plus tard dans les 12 mois qui suivent la fin de votre contrat.

En ligne

Vous devez créer votre espace personnel sur le site de Pôle emploi

Vous devez remplir vos informations personnelles avec :

- Votre [pièce d'identité \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24465\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24465)
- Votre numéro de sécurité sociale

Vous pouvez compléter par la suite votre espace personnel avec les documents suivants :

- Le motif de votre inscription
- Vos diplômes et qualifications
- Votre [CV \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33336\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33336) si vous en avez un
- Informations concernant votre parcours professionnel ([certificat de travail \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F87\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F87), [fiches de paie \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F559\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F559), [attestation Pôle emploi \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F559\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F559))

- Les coordonnées bancaires indiquées sur votre **Relevé d'identité bancaire (Rib)** (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R11497>) pour recevoir l'allocation chômage si vous y avez droit

---

## S'inscrire à Pôle emploi

Pôle emploi

Accéder au  
service en ligne ↗  
(<https://candidat.pole-emploi.fr/inscription/preambule>)

La date d'effet de votre inscription débute le jour de votre enregistrement par internet.

Une fois l'inscription enregistrée, votre espace personnel est créé automatiquement sur le site de Pôle emploi. Votre espace personnel Pôle emploi contient les documents suivants :

- Attestation d'inscription (carte de demandeur d'emploi)
- Avis de changement de situation
- Notice d'information sur vos droits et obligations

Dans les 30 jours au plus tard suivant votre inscription, vous devez vous rendre à un entretien professionnel avec votre conseiller Pôle emploi.

Vous devez prendre un rendez-vous avec le conseiller de votre agence dans votre espace personnel. Vous choisissez en ligne la date et l'heure de votre entretien.

Votre **projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE)** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14926>) est préparé à partir de cet entretien.

Sur place

Si vous ne pouvez pas vous inscrire en ligne, vous pouvez vous rendre dans une agence Pôle emploi pour le faire.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal. Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- **Pôle emploi** ↗ (<https://www.pole-emploi.fr/annuaire/>)

La date d'effet de votre inscription débute le jour de l'enregistrement par le téléconseiller Pôle emploi.

Une fois l'inscription enregistrée, votre espace personnel est créé automatiquement sur le site de Pôle emploi. Votre espace personnel Pôle emploi contient les documents suivants :

- Attestation d'inscription (carte de demandeur d'emploi)
- Avis de changement de situation
- Notice d'information sur vos droits et obligations

Dans les 30 jours au plus tard suivant votre inscription, vous devez vous rendre à un entretien professionnel avec votre conseiller Pôle emploi.

Vous devez prendre un rendez-vous avec le conseiller de votre agence. Vous choisissez avec votre conseiller la date et l'heure de votre entretien.

Votre **projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE)** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14926>) est préparé à partir de cet entretien.

## Réinscription

Inscription datant de moins de 6 mois

Si votre précédente inscription date de moins de 6 mois, vous pouvez vous réinscrire en ligne.

---

## Se réinscrire à Pôle emploi

Pôle emploi

Préparez vos codes de connexion à votre espace personnel

Accéder au  
service en ligne [↗](https://candidat.pole-emploi.fr/inscription/preambule)  
(<https://candidat.pole-emploi.fr/inscription/preambule>)

Si vous ne pouvez pas vous réinscrire en ligne, vous pouvez vous rendre dans une agence Pôle emploi pour le faire.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Pôle emploi](https://www.pole-emploi.fr/annuaire/) [↗](https://www.pole-emploi.fr/annuaire/) (<https://www.pole-emploi.fr/annuaire/>)

**⚠ Attention** : pour vous réinscrire, vous devez être **disponible** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35445>)

Votre réinscription sur la liste des demandeurs d'emploi est validée au moment de votre enregistrement par internet ou, en cas de réinscription par téléphone, par le téléconseiller Pôle emploi.

Vous êtes dispensé de fournir les pièces justificatives et de vous déplacer pour un nouvel entretien.

Toutefois, si vous avez exercé une activité professionnelle au cours de ces 6 derniers mois, l'**attestation Pôle emploi** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2867>) de votre ex-employeur sera nécessaire pour examiner vos droits aux **allocations chômage** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14860>).

Inscription datant de plus de 6 mois

Si votre précédente inscription date de plus de 6 mois, vous pouvez vous réinscrire en ligne.

### Se réinscrire à Pôle emploi

Pôle emploi

Préparez vos codes de connexion à votre espace personnel

Accéder au  
service en ligne [↗](https://candidat.pole-emploi.fr/inscription/preambule)  
(<https://candidat.pole-emploi.fr/inscription/preambule>)

**⚠ Attention** : pour vous réinscrire, vous devez être **disponible** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35445>).

Si vous ne pouvez pas vous réinscrire en ligne, vous pouvez vous rendre dans une agence Pôle emploi pour le faire.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Pôle emploi](https://www.pole-emploi.fr/annuaire/) [↗](https://www.pole-emploi.fr/annuaire/) (<https://www.pole-emploi.fr/annuaire/>)

Votre réinscription sur la liste des demandeurs d'emploi est validée au moment de votre enregistrement par internet ou, en cas de réinscription par téléphone, par le téléconseiller Pôle emploi.

Vous devez vous déplacer dans votre agence Pôle emploi pour un nouvel entretien avec votre conseiller Pôle emploi.

Si vous avez exercé une activité professionnelle au cours de ces 6 derniers mois, l'**attestation Pôle emploi** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2867>) de votre ex-employeur sera nécessaire pour examiner vos droits aux **allocations chômage** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14860>).

## Textes de loi et références

- **Code du travail : articles L5411-1 à L5411-5** [✉](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006189817&cidTexte=LEGITEXT000006072050) (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006189817&cidTexte=LEGITEXT000006072050>)  
*Inscription sur la liste des demandeurs d'emploi*
- **Code du travail : articles R5221-47 à R5221-48** [✉](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000018525684&cidTexte=LEGITEXT000006072050) (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000018525684&cidTexte=LEGITEXT000006072050>)  
*Inscription sur la liste des demandeurs d'emploi des travailleurs étrangers*
- **Code du travail : articles R5411-1 à R5411-4** [✉](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000018525228&cidTexte=LEGITEXT000006072050) (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000018525228&cidTexte=LEGITEXT000006072050>)  
*Inscription sur la liste des demandeurs d'emploi (liste, justification de l'identité, informations, etc.)*
- **Code du travail : articles R5411-9 à R5411-10** [✉](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000018525201&cidTexte=LEGITEXT000006072050) (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000018525201&cidTexte=LEGITEXT000006072050>)  
*Disponibilité du demandeur d'emploi*
- **Code du travail : article R5411-14** [✉](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000031310721) (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000031310721>)  
*Projet personnalisé d'accès à l'emploi*
- **Instruction Pôle emploi n°2011-192 du 24 novembre 2011 relative à l'inscription des demandeurs d'emploi et le projet personnalisé d'accès à l'emploi** [✉](http://www.bo-pole-emploi.org/bulletinsofficiels/instruction-pe-n2011-192-du-24-nov-2011.html?type=dossiers/2011/bope-n2011-123-du-29-decembre-20) (<http://www.bo-pole-emploi.org/bulletinsofficiels/instruction-pe-n2011-192-du-24-nov-2011.html?type=dossiers/2011/bope-n2011-123-du-29-decembre-20>)
- **Instruction n°2014-45 du 4 juin 2014 relative à la vérification de l'identité des demandeurs d'emploi et photocopie des pièces** [✉](http://www.bo-pole-emploi.org/bulletinsofficiels/instruction-n2014-45-du-4-juin-2014.html?type=dossiers/2014/bope-n2014-62-du-18-juin-2014) (<http://www.bo-pole-emploi.org/bulletinsofficiels/instruction-n2014-45-du-4-juin-2014.html?type=dossiers/2014/bope-n2014-62-du-18-juin-2014>)
- **Décret n°2015-1264 du 9 octobre 2015 relatif à l'inscription par voie électronique sur la liste des demandeurs d'emploi** [✉](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031307595) (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031307595>)

## Services en ligne et formulaires

- **Pôle emploi : espace personnel** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R10665>)  
Service en ligne
- **Rechercher une offre d'emploi sur Pôle emploi** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R31528>)  
Service en ligne
- **S'inscrire à Pôle emploi** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49998>)  
Service en ligne
- **Se réinscrire à Pôle emploi** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R55515>)  
Service en ligne
- **La bonne boîte : trouver l'entreprise qui embauche sans passer d'offre d'emploi** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51812>)  
Service en ligne

## Pour en savoir plus

- **Pôle emploi : foire aux questions - candidat** [✉](https://www1.pole-emploi.fr/faq/faqcandidat?question=0&rubrique=4&soustheme=5270&theme=5246) (<https://www1.pole-emploi.fr/faq/faqcandidat?question=0&rubrique=4&soustheme=5270&theme=5246>)  
*Pôle emploi*
- **Aides de retour à l'emploi (Clara)** [✉](https://clara.pole-emploi.fr/) (<https://clara.pole-emploi.fr/>)  
*Pôle emploi*